



Choix du notaire dans un divorce contentieux

Par **Javotte**, le **11/06/2020** à **15:50**

Pour la liquidation de notre communauté, mon mari a contacté un notaire sans m'en avertir. Je ne suis pas d'accord avec son choix car il connaît cette personne. Puis-je refuser son choix ? Puis-je demander à un juge d'en désigner un autre ?
merci de votre réponse

Par **youris**, le **11/06/2020** à **16:57**

bonjour,

s'agissant d'un divorce contentieux, ce n'est pas un notaire qu'il faut, mais chaque époux doit prendre un avocat.

salutations

Par **Javotte**, le **11/06/2020** à **17:14**

Bonjour,

Oui, les avocats , nous les avons. C'est pour le partage des biens !

Merci d'avoir pris la peine de répondre